

# LES FINANCEMENTS PUBLICS DU LIVRE

EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

2008



LA CARTE DES FINANCEURS DU LIVRE ENQUÊTÉS  
EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



- Alpes de Haute-Provence**  
1 : Digne-les-Bains (17 868 hab.)
- Hautes-Alpes**  
2 : Briançon (11 542 hab.)  
3 : Gap (37 332 hab.)
- Alpes-Maritimes**  
4 : Antibes (75 820 hab.)  
5 : Cagnes-sur-Mer (48 313 hab.)  
6 : Cannes (70 610 hab.)  
7 : Carros (11 379 hab.)  
8 : Grasse (48 801 hab.)  
9 : La Trinité (9925 hab.)  
10 : Le Cannet (42 531 hab.)  
11 : Mandelieu (20 850 hab.)  
12 : Menton (27 655 hab.)  
13 : Mouans-Sartoux (10 203 hab.)  
14 : Nice (347 060 hab.)  
15 : Roquebrune-Cap-Martin (13 067 hab.)  
16 : Saint-Laurent-du-Var (30 076 hab.)  
17 : Valbonne (12 114 hab.)  
18 : Vallauris (30 610 hab.)  
19 : Vence (18 931 hab.)  
20 : Villeneuve-Loubet (14 104 hab.)
- Bouches-du-Rhône**  
21 : Aix-en-Provence (142 534 hab.)  
22 : Arles (51 970 hab.)  
23 : Aubagne (44 682 hab.)

- 24 : Auriol (11 442 hab.)  
25 : Berre-l'Étang (13 953 hab.)  
26 : Bouc-Bel-Air (13 711 hab.)  
27 : Châteauneuf-les-Martigues (11 829 hab.)  
28 : Châteaurenard (14 000 hab.)  
29 : Gardanne (21 062 hab.)  
30 : Istres (42 090 hab.)  
31 : Les Pennes-Mirabeau (20 231 hab.)  
32 : Marignane (32 921 hab.)  
33 : Marseille (839 043 hab.)  
34 : Martigues (46 318 hab.)  
35 : Plan-de-Cuques (10 536 hab.)  
36 : Port-de-Bouc (17 529 hab.)  
37 : Rognac (11 883 hab.)  
38 : Saint-Martin-de-Crau (11 321 hab.)  
39 : Saint-Rémy-de-Provence (10 203 hab.)  
40 : Salon-de-Provence (40 147 hab.)  
41 : Septèmes-les-Vallons (10 117 hab.)  
42 : Tarascon (13 376 hab.)  
43 : Trets (10 033 hab.)  
44 : Vitrolles (37 190 hab.)
- Var**  
45 : Brignoles (14 963 hab.)  
46 : Draguignan (37 088 hab.)  
47 : Fréjus (51 537 hab.)  
48 : Hyères (55 007 hab.)  
49 : La Garde (25 621 hab.)  
50 : La Seyne-sur-Mer (56 768 hab.)  
51 : Le Pradet (10 603 hab.)

- 52 : Ollioules (13 400 hab.)  
53 : Roquebrune-sur-Argens (11 405 hab.)  
54 : Saint-Cyr-sur-Mer (11 797 hab.)  
55 : Sainte-Maxime (13 739 hab.)  
56 : Saint-Maximin-la-Sainte-Baume (14 183 hab.)  
57 : Saint-Raphaël (33 804 hab.)  
58 : Saint-Tropez (5612 hab.)  
59 : Sanary-sur-Mer (18 023 hab.)  
60 : Six-Fours-les-Plages (34 325 hab.)  
61 : Solliès-Pont (10 788 hab.)  
62 : Toulon (167 816 hab.)  
63 : La Valette-du-Var (22 067 hab.)
- Vaucluse**  
64 : Apt (11 229 hab.)  
65 : Avignon (92 454 hab.)  
66 : Bollène (13 835 hab.)  
67 : Carpentras (27 451 hab.)  
68 : Cavailhon (25 819 hab.)  
69 : Le Pontet (17 365 hab.)  
70 : L'Isle-sur-la-Sorgue (18 015 hab.)  
71 : Montoux (10 704 hab.)  
72 : Orange (29 859 hab.)  
73 : Pernes-les-Fontaines (10 410 hab.)  
74 : Pertuis (18 611 hab.)  
75 : Sorgues (18 411 hab.)
- CA : communauté d'agglomération  
CC : communauté de communes  
SAN : syndicat d'agglomération nouvelle

# LES FINANCEMENTS PUBLICS DU LIVRE 2008

▲ Une collecte de données menée par l'Arcade (Agence des Arts du Spectacle Paca) dans le domaine de la culture en région Provence-Alpes-Côte d'Azur à partir des comptes publics 2008.  
▲ Une analyse de l'ArL Paca pour le Livre et la lecture.

- ▲ 94 financeurs concernés :
- l'État,
  - le Conseil régional,
  - 6 Conseils généraux,
  - 11 Intercommunalités,
  - et 75 Villes de plus de 10 000 habitants.

- ▲ En 2008, le Livre et la lecture en Provence-Alpes-Côte d'Azur :
- 100 millions d'euros,
  - 10,4 % des budgets culture,
  - 20,3 euros par habitant,
  - 91,5 % pour la Lecture publique,
  - 5,5 % pour la Vie littéraire,
  - 1,5 % pour l'Édition,
  - 1,5 % pour les autres secteurs,
  - 824 opérateurs bénéficiaires.

Méthodologie ----- 2

Introduction ----- 3

Le Livre et ses financeurs ----- 4

Le Livre par territoire et par secteur ----- 8

Les opérateurs bénéficiaires ----- 13

Approche sectorielle ----- 15

Glossaire (des abréviations et structures les plus importantes) ----- 20

# MÉTHODOLOGIE

► Pour chaque financeur, plusieurs types de données ont été collectées et additionnées :

• **État** : ensemble des crédits affectés au Livre, qu'ils soient centraux (MRT, DGD), déconcentrés (DRAC), ou en provenance des établissements publics nationaux (CNL, BNF).

• **Conseil régional** : ensemble des crédits affectés au Livre, en provenance de toutes les directions du Conseil régional concernées (Culture, Politique de la ville, Jeunesse et Vie associative, Emploi, Formation professionnelle...). Certains crédits n'ont pu être isolés bien que se rapportant directement au Livre : par exemple, Salon du Livre de Paris, salons à l'étranger, chèques Culture contenant des chèques Livre, Fonds régional d'acquisition des manuels scolaires...

• **Conseils généraux** : ensemble des crédits affectés au Livre, en provenance de toutes les directions concernées, lorsqu'ils ont pu être repérés.

• **EPCI** (Intercommunalités) : ensemble des crédits affectés au Livre, en provenance de toutes les directions concernées, lorsqu'ils ont pu être repérés. Établissements publics de coopération intercommunale, les EPCI de notre panel regroupent des communautés de communes, d'agglomération, ainsi qu'un syndicat d'agglomération nouvelle.

• **Villes (de plus de 10 000 habitants)** : ensemble des crédits affectés au Livre, en provenance de toutes les directions concernées, lorsqu'ils ont pu être repérés.

► Chaque donnée a été attribuée à un secteur. 7 secteurs ont été créés pour le Livre :

• **Auteurs** : ensemble des crédits attribués directement aux auteurs (bourses principalement), et non aux structures les accueillant.

• **Édition** : ensemble des crédits affectés aux maisons d'édition de livres et de revues quel que soit leur statut (associatif ou commercial), aux projets d'édition de livre ou de revue quelle que soit la structure porteuse (exemple : musées), et aux regroupements professionnels du secteur (ESF, Jedi Paca, EHP).

• **Librairie** : ensemble des crédits affectés aux librairies et aux regroupements professionnels (Libraires du Sud, Libraires à Marseille, Libraires à Nice) en dehors des projets spécifiques d'animation littéraire, affectés au secteur "Vie littéraire". Ne sont pas compris : les crédits d'acquisition en bibliothèque auprès des librairies indépendantes de la région (inclus dans le secteur "Lecture publique"), pourtant parfois considérés comme du soutien à ce secteur.

• **Lecture publique** : ensemble des crédits affectés aux bibliothèques et médiathèques (sauf universitaires) en dehors des projets spécifiques d'animation littéraire, affectés au secteur "Vie littéraire", ainsi qu'aux regroupements professionnels ou aux organismes dédiés à la Lecture publique (ABF Paca, CRFCB, COBIAC). Ne sont pas inclus les salaires des fonctionnaires d'État mis à disposition des collectivités.

• **Vie littéraire** : ensemble des crédits affectés aux structures et aux actions relatives à la Vie littéraire, quels que soient les lieux où se déroulent ces actions (bibliothèques, librairies...). Ce secteur recouvre notamment les résidences, les manifestations littéraires et autres fêtes et festivals du livre, l'éducation artistique et culturelle, les actions en direction de publics spécifiques (personnes incarcérées, hospitalisées).

• **Bibliothèque (hors lecture publique)** : ensemble des crédits affectés aux bibliothèques associatives ou spécialisées qui ne sont pas des équipements de Lecture publique. Ce secteur recouvre notamment les Bibliothèques pour tous.

• **Patrimoine** : ensemble des crédits affectés aux actions de conservation du patrimoine écrit. Sont également intégrées au secteur les sociétés d'amis d'auteurs.

► Chaque dépense publique a été attribuée à un opérateur bénéficiaire : qu'il s'agisse d'un crédit correspondant à une opération interne à une collectivité (exemple : une Ville flèche des crédits vers sa bibliothèque, rémunère les agents qui y travaillent...), d'une subvention à un tiers, ou d'une subvention versée à une collectivité pour un projet porté par un opérateur.

► Chaque dépense publique a fait l'objet d'une qualification "investissement" (principalement construction, aménagement de lieux) ou "fonctionnement".

► Et enfin chaque dépense publique a été reliée au territoire départemental concerné. Quelques structures ou actions financées sont hors Paca (exemple : La Chartreuse de Villeneuve-Avignon) et ont été retirées de certaines analyses.

Dans la comparaison des crédits entre financeurs, il convient d'avoir présent à l'esprit que les communes représentent 75 entités différentes, les départements 6, les EPCI 11, l'État et la Région 1.

L'enquête ne portant que sur une année, certains dispositifs peuvent être absents des données collectées. Par exemple, il n'y a pas eu en 2008 de crédits d'aide aux communes pour la construction de bibliothèque dans les Alpes-Maritimes, ce qui est exceptionnel. De même, il n'y a pas eu en 2008 de soutien de la Bibliothèque nationale de France, et la Dotation globale de Décentralisation a été particulièrement basse. Par ailleurs, les crédits d'investissement sont souvent alloués sur plusieurs années : seule la tranche 2008 a été retenue ici.

L'Arcade a codé certaines données dans une catégorie "Transdisciplinaire", lorsque le bénéficiaire d'un crédit ou l'action financée couvrirait plusieurs champs artistiques (exemples : la Régie culturelle régionale ou ActOral).

Par ailleurs, certaines dépenses culturelles ont pu ne pas être repérées du tout, les différents types de financeurs n'ayant ni la même comptabilité ni les mêmes exigences de gestion.

Une partie des financements du Livre échappe donc à notre analyse.

Pour en savoir plus, consulter le site de l'Arcade : [www.arcade-paca.com/documentation-observation/observation/les-etudes-de-larcade](http://www.arcade-paca.com/documentation-observation/observation/les-etudes-de-larcade)

# INTRODUCTION

Initié par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Direction régionale des Affaires culturelles, un dispositif d'observation des financements publics de la culture est conduit sur le territoire régional depuis 1990 ; il est porté par l'Arcade depuis 1999. Plusieurs restitutions ont été réalisées, dont la dernière concernait l'année 2003.

L'analyse présentée ici porte sur l'exercice budgétaire 2008.

Le travail de collecte, de tri et de qualification a été effectué par l'Arcade pendant deux ans. L'ArL a ensuite travaillé à partir d'un fichier qui intègre 100 millions d'euros de crédits et tous les opérateurs bénéficiaires Livre et les actions Livre tels que qualifiés par l'Arcade et issus du fichier global Culture.

Pour le Livre en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, se trouvent les dépenses 2008 de 94 financeurs différents : le Conseil régional, les 6 Conseils généraux, 11 EPCI (ayant au moins une ville de plus de 10 000 habitants), 75 Villes (communes de plus de 10 000 habitants), et l'État (crédits centraux, déconcentrés, établissements publics rattachés).

L'ArL a écarté les collectivités enquêtées qui n'avaient aucun crédit Livre : une dizaine de Villes et une vingtaine d'EPCI (dont 10 qui n'avaient aucune dépense culturelle). Cette décision n'a pas d'impact sur la présente étude.

Précisons que les villes de moins de 10 000 habitants n'ont pas été interrogées ; il y en a près de 900 en Provence-Alpes-Côte d'Azur, dont beaucoup consacrent un budget à la culture.

Répartition des financeurs enquêtés

	ALPES DE HAUTE-PROVENCE	HAUTES-ALPES	ALPES MARITIMES	BOUCHES DU-RHÔNE	VAR	VAUCLUSE	PACA
VILLES > 10 000 hab.	1	2	17*	24	19**	12	75
EPCI (au moins une ville > 10 000 hab.)	2	0	3	3	2	1	11
CONSEILS GÉNÉRAUX	1	1	1	1	1	1	6
CONSEIL RÉGIONAL	-	-	-	-	-	-	1
ÉTAT	-	-	-	-	-	-	1
TOTAL	4	3	21	28	22	14	94

L'agrégation de ces données donne une vue d'ensemble inédite dans le domaine du Livre et de la lecture.

Le but de ce document n'est pas d'établir un palmarès, ni un tableau de comparaisons, mais d'essayer de comprendre les grandes articulations entre financeurs, territoires et secteurs.

\*Dont la ville de La Trinité (moins de 10 000 habitants mais enquêtée en 2003)

\*\*Dont la ville de Saint-Tropez (moins de 10 000 habitants mais en surclassement démographique en période estivale)

# LE LIVRE ET SES FINANCEURS

## LE LIVRE AU SEIN DE LA CULTURE

En 2008, le poids total des financements publics de la culture en région Provence-Alpes-Côte d'Azur est de 955 170 720 euros, soit près d'1 milliard d'euros.

Le poids du Livre avoisine les 100 millions d'euros (99 260 744 euros précisément), soit 10,4 % des dépenses culturelles enregistrées.

	CRÉDITS LIVRE	CRÉDITS CULTURE	POIDS DES CRÉDITS LIVRE DANS LES BUDGETS CULTURE
VILLES	66 938 510 €	538 778 426 €	12,4 %
EPCI	12 308 841 €	122 063 350 €	10,1 %
CONSEILS GÉNÉRAUX	13 802 734 €	118 430 619 €	11,7 %
CONSEIL RÉGIONAL	3 928 010 €	65 694 615 €	6,0 %
ÉTAT	2 282 649 €	110 203 710 €	2,1 %
<b>TOTAL</b>	<b>99 260 744 €</b>	<b>955 170 720 €</b>	<b>10,4 %</b>

Le poids des crédits consacrés au Livre par chaque type de financeur au sein de sa politique culturelle varie de 2,1 % pour l'État à 12,4 % pour les Villes.

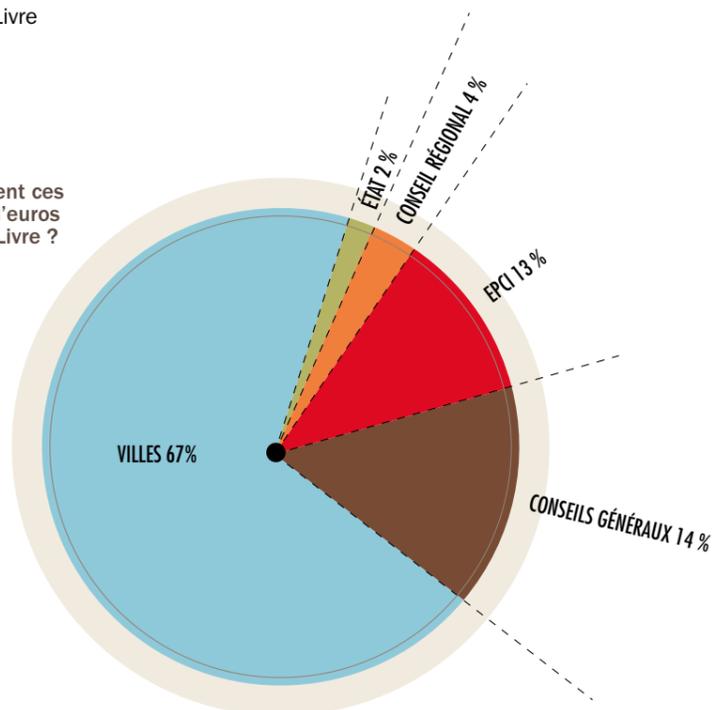
Les Villes, les EPCI et les Conseils généraux franchissent le seuil des 10 % d'aides culturelles consacrées à la filière Livre et lecture.

## POIDS DES FINANCEURS

D'où proviennent ces 100 millions d'euros consacrés au Livre ?

L'importance des Villes, des EPCI et des Conseils généraux dans l'aide apportée au Livre, s'explique par la prise en charge des bibliothèques municipales et intercommunales (environ 96 % des aides allouées par ces collectivités), et la gestion des bibliothèques départementales de prêt. Sont ainsi cumulés les coûts de fonctionnement, de personnel, d'acquisition de documents...

Les 75 Villes enquêtées représentent 67 % des financements du Livre, chacune ou presque disposant d'un équipement de Lecture publique.



## EUROS PAR HABITANT

Chaque crédit, par financeur, peut être mis en regard de la population concernée exprimée en nombre d'habitants :

	CRÉDITS LIVRE	POPULATION	EUROS PAR HABITANT
VILLES	66 938 510 €	3 515 074	19,0 €
EPCI	12 308 841 €	3 949 378	3,1 €
CONSEILS GÉNÉRAUX	13 802 734 €	4 896 850	2,8 €
CONSEIL RÉGIONAL	3 928 010 €	4 896 850	0,8 €
ÉTAT	2 282 649 €	4 896 850	0,5 €

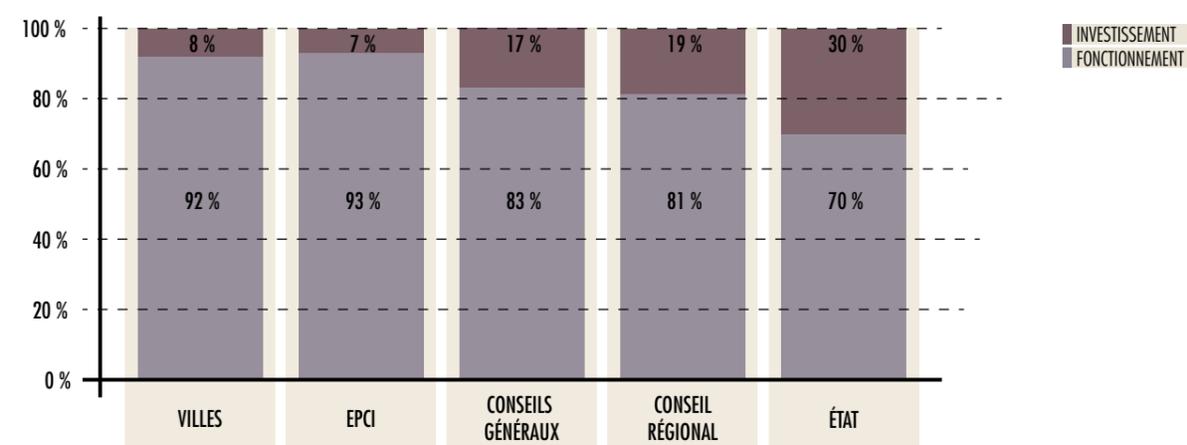
Le ratio par habitant va de 19 euros pour les Villes à 0,5 euro pour l'État. L'effort pour le Livre par type de collectivité est inversement proportionnel au rayonnement géographique des financeurs (du local au national).

Si l'on ramène les crédits totaux Livre au nombre d'habitants de la région, on arrive au ratio suivant : 20,27 euros par habitant.

Ce chiffre ne tient pas compte des crédits consacrés au Livre par l'ensemble des collectivités de moins de 10 000 habitants : il est donc sous-estimé.

## INVESTISSEMENT / FONCTIONNEMENT

Comment chaque financeur opère-t-il la répartition de ses financements entre investissement et fonctionnement ?



Tous les financeurs attribuent la part la plus importante de leurs crédits au fonctionnement (entre 70 et 93 %).

L'État est le financeur qui accorde la part la plus conséquente aux crédits d'investissement, notamment avec l'attribution de la DGD pour les bibliothèques (30 % de ses crédits). Il est suivi par le Conseil régional (19 %), et les Conseils généraux (17 %).

96 % des crédits d'investissement sont alloués à la Lecture publique, avec notamment la construction ou l'extension d'environ 20 bibliothèques en 2008 (Antibes, Arles, Bandol, Communauté d'agglomération Dracénoise, Figanières, Graveson, La Farlède, Le Muy, Noves, Saint-

Michel l'Observatoire, Sorgues...). Notons que le soutien des financeurs publics pour la création d'un nouvel équipement s'étale généralement sur plusieurs années ; le prisme annuel donne une vision partielle de la politique d'équipement.

Le soutien à l'acquisition de livres, à l'informatisation, à l'aménagement, sont également compris dans les crédits d'investissement de la Lecture publique.

Parmi les autres crédits d'investissement, on peut citer les aides au Pays du livre et de l'écriture (aide à la construction de la Maison des métiers du livre de Forcalquier), aux achats de livres pour les lycées participant au Prix littéraire des lycéens et apprentis de la région Paca, ou à des bibliothèques associatives (hors lecture publique).

## Répartition des financeurs dans les crédits de fonctionnement et d'investissement du Livre

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
VILLES	69,0 %	54,1 %
EPCI	12,7 %	8,9 %
CONSEILS GÉNÉRAUX	12,9 %	23,1 %
CONSEIL RÉGIONAL	3,6 %	7,1 %
ÉTAT	1,8 %	6,8 %
TOTAL	100 %	100 %

## Poids du Livre dans les dépenses culturelles de fonctionnement et d'investissement

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
VILLES	14,6 %	4,6 %
EPCI	12,2 %	3,2 %
CONSEILS GÉNÉRAUX	11,4 %	13,1 %
CONSEIL RÉGIONAL	6,1 %	5,4 %
ÉTAT	1,9 %	2,5 %
MOYENNE (%)	9,2 %	5,8 %

Les crédits d'investissement des Villes (54,1 %) ne représentent que 8 % de leurs crédits Livre (cf. histogramme p.5).

La moyenne des dépenses d'investissement pour le Livre représente 5,8 % des dépenses culturelles d'investissement des financeurs étudiés (de 2,5 % pour l'État à 13 % pour les Conseils généraux). Rappelons qu'en 2008 la DGD (État) était particulièrement basse.

Les Conseils généraux marquent leur implication quant à l'investissement dans le secteur du Livre, laquelle représente 13 % de leurs dépenses culturelles d'investissement et 23 % des dépenses Livre d'investissement (tous financeurs confondus).

À signaler également, le poids relatif des EPCI dans l'investissement Livre, EPCI que l'on sait par ailleurs peser très fortement dans les dépenses d'investissement Culture.

La moyenne des dépenses de fonctionnement pour le Livre représente 9,2 % des dépenses culturelles de fonctionnement des financeurs étudiés (de 1,9 % pour l'État à 14,6 % pour les Villes).

## MODES DE GESTION

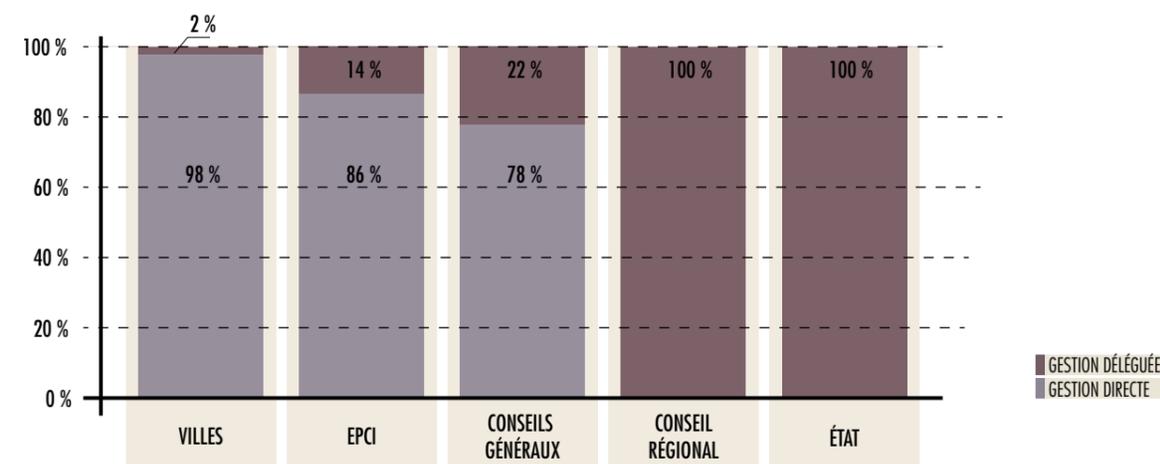
La distinction entre gestion directe (dépenses de fonctionnement de services et gestion d'équipements) et gestion déléguée (subventions et aides à des bénéficiaires tiers) permet d'apprécier les domaines d'intervention des différents financeurs.

Les Villes en Paca privilégient, pour le Livre, la gestion directe (98 % de leurs crédits) via la gestion des bibliothèques municipales. Elles subventionnent donc des opérateurs tiers pour seulement 2 % de leur budget Livre.

Les EPCI, dont certains ayant des équipements intercommunaux de Lecture publique, choisissent aussi largement la gestion directe (86 %). De même, les Conseils généraux avec la gestion des bibliothèques départementales de prêt (78 % de leurs crédits) ; cependant ils donnent une part plus importante à des bénéficiaires tiers, et donc aux autres secteurs du Livre.

Signalons également qu'il existe des activités portées directement par les services des financeurs, non déléguées à un opérateur tiers via une subvention, comme le Festival du conte des Alpes-Maritimes.

N'ayant pas d'équipement en propre, l'État et le Conseil régional affectent la totalité de leurs crédits à des tiers.



La gestion déléguée se répartit entre 475 bénéficiaires différents qui reçoivent des subventions pour un montant de 7 045 683 euros.

Le poids des subventionneurs se répartit entre le Conseil régional qui finance 42 % des montants alloués à des tiers, l'État (20 %), les Villes (18 %), les Conseils généraux (16 %) et enfin les EPCI (4 %).

# LE LIVRE PAR TERRITOIRE ET PAR SECTEUR

## LE LIVRE PAR TERRITOIRE

Chaque territoire départemental possède ses propres spécificités qui empêchent toute comparaison : histoire, population, nombre d'opérateurs présents sur le territoire... Néanmoins, le soutien des financeurs publics fait bien souvent ressortir ces particularités.  
Attention ! Il s'agit ici des territoires géographiques (les départements) à distinguer des territoires administratifs (les Conseils généraux).

Crédits Livre par habitant et par territoire

	RÉPARTITION CRÉDITS LIVRE DÉPARTEMENT / RÉGION	RÉPARTITION POPULATION DÉPARTEMENT / RÉGION	EUROS PAR HABITANT
ALPES DE HAUTE-PROVENCE	3 %	3,28 %	19,65 €
HAUTES-ALPES	2 %	2,77 %	15,57 €
ALPES-MARITIMES	18 %	22,22 %	16,57 €
BOUCHES-DU-RHÔNE	49 %	40,11 %	24,87 €
VAR	18 %	20,48 %	17,65 €
VAUCLUSE	10 %	11,17 %	17,13 €
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	100 %	100 %	20,26 €

Les dépenses en euros par habitant ne suivent pas toujours les courbes de population des départements.

L'importance des crédits alloués aux Alpes de Haute-Provence en 2008 (19,65 euros par habitant : deuxième plus grosse dépense par habitant derrière les Bouches-du-Rhône) s'explique par la concentration de plusieurs regroupements professionnels (ESF, JEDI PACA, Éditer en Haute-Provence, Pays du livre et de l'écriture) qui ont un rayonnement régional, mais aussi par la création/agrandissement de deux bibliothèques, une manifestation d'envergure et une dynamique éditoriale (présence de nombreux éditeurs).

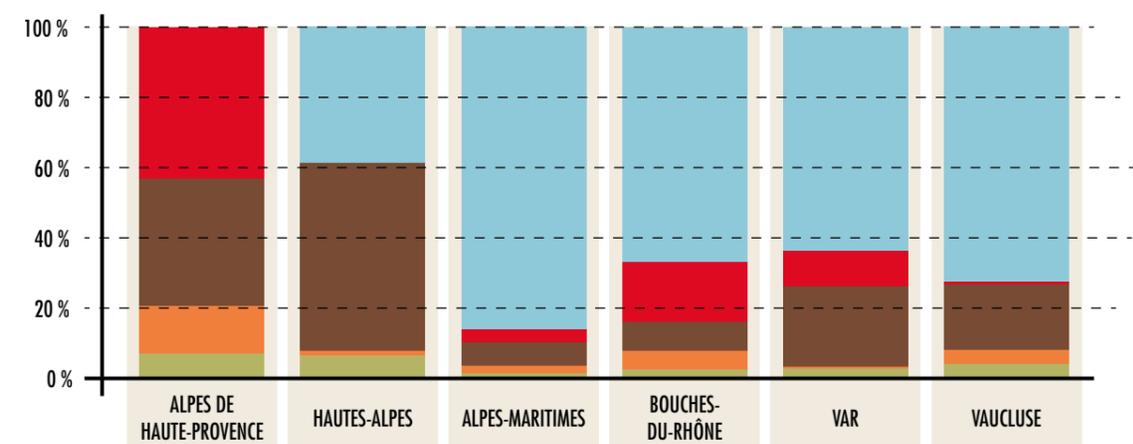
Notons la faiblesse des crédits Livre accordés au territoire des Alpes-Maritimes (16,6 euros par habitant), pourtant deuxième département en terme de population.

Enfin, l'importance des montants alloués aux Bouches-du-Rhône s'explique en partie par la présence d'un grand nombre d'opérateurs, et notamment de nombreuses structures à rayonnement régional telles que l'ABF, l'ArL, le CCL, le CICL, le CIPM, le CITL, le CRFCB, Libraires du Sud.

Ventilation territoriale des crédits Livre de chaque financeur

	VILLES	EPCI	CONSEILS GÉNÉRAUX	CONSEIL RÉGIONAL	ÉTAT
ALPES DE HAUTE-PROVENCE	0 %	11 %	8 %	11 %	10 %
HAUTES-ALPES	1 %	0 %	8 %	1 %	6 %
ALPES-MARITIMES	24 %	5 %	8 %	10 %	8 %
BOUCHES-DU-RHÔNE	48 %	68 %	34 %	65 %	44 %
VAR	17 %	15 %	29 %	4 %	19 %
VAUCLUSE	10 %	1 %	13 %	9 %	13 %
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Provenance des crédits Livre affectés à chaque territoire

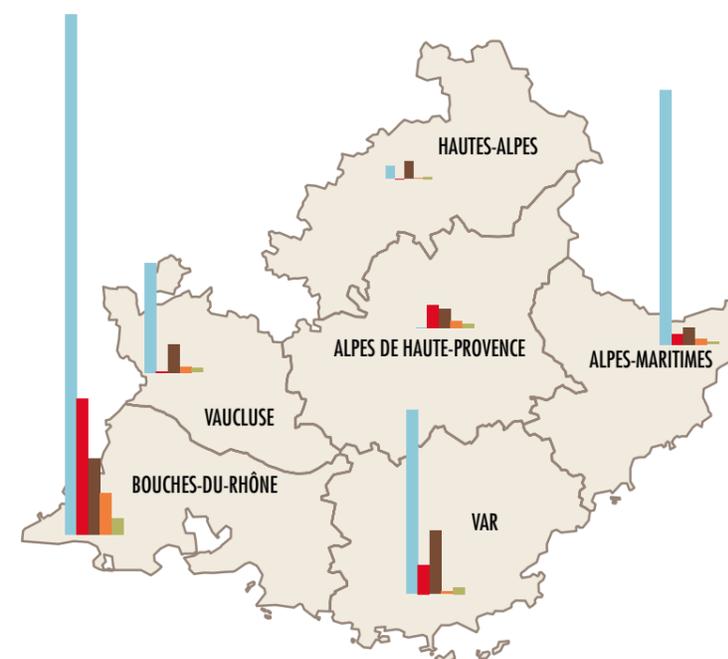


Le poids des Villes est prépondérant dans tous les territoires – voire majeur dans le département des Alpes-Maritimes –, excepté pour les Alpes de Haute-Provence au sein duquel ce sont les crédits des EPCI et du Conseil général qui sont les plus élevés. Pour les Hautes-Alpes, le Conseil général prime (1 seul EPCI, qui n'a pas la gestion de la bibliothèque).

On relève l'absence de crédits Livre des Villes dans les Alpes de Haute-Provence. Ce département compte seulement deux Villes de plus de 10 000 habitants : Digne-les-Bains dont la bibliothèque est intercommunale, et Manosque qui a transféré sa compétence culturelle à son intercommunalité.



Poids relatif par financeur et par territoire départemental

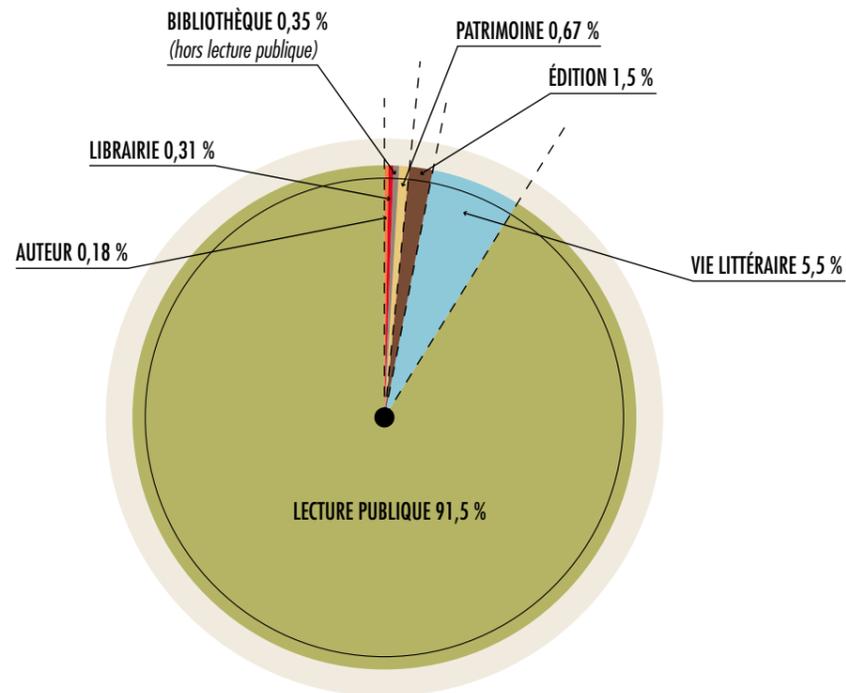


La représentation cartographique accentue ici les spécificités territoriales de la région en mettant en avant les financements des Villes dans les départements côtiers, départements les plus peuplés ayant davantage de communes de plus de 10 000 habitants.

# LE LIVRE PAR SECTEUR

Le Livre est divisé pour cette étude en 7 secteurs : Auteurs, Édition, Librairie, Lecture publique, Vie littéraire, Patrimoine, et Bibliothèque hors lecture publique (cf. méthodologie page 4).

Rappelons en outre que l'approche sectorielle ne prend pas en compte les crédits accordés à l'Agence régionale du Livre Paca, celle-ci étant dédiée à l'ensemble de la chaîne du livre.



Sans surprise, la Lecture publique capte 91,5 % des crédits. Il s'agit de la mise en œuvre de la principale politique publique dans le domaine du Livre : le rendre accessible partout et pour tous les publics, gratuitement ou presque. Cela suppose des équipements, du personnel, du mobilier, des projets... et des acquisitions de livres !

Vient ensuite le soutien à la Vie littéraire pour 5,5 % des crédits : rencontres (lectures, ateliers, débats, présentations...) avec des auteurs de multiples façons (manifestations littéraires, fêtes du livre...). Ces rencontres se sont énormément développées : on compte par exemple près de 130 manifestations annuelles en Paca. Celles-ci contribuent au rayonnement des territoires accueillants.

L'Édition en région réunit près de 1,5 million d'euros d'aide publique, chiffre significatif.

Enfin, les autres secteurs se partagent le 1,5 % restant.

## Combien ?

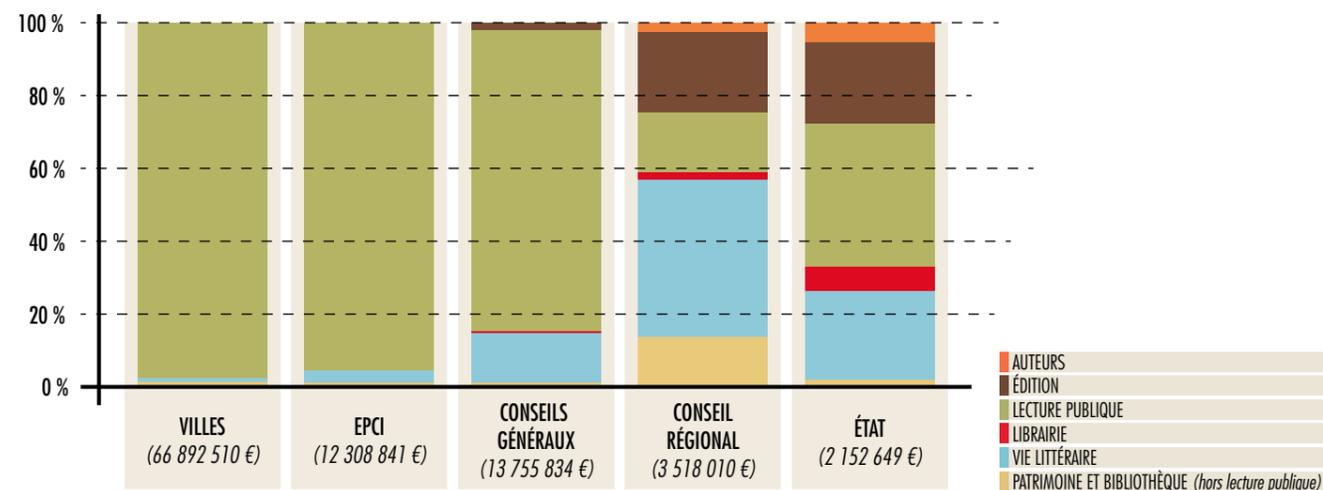
	VILLES	EPCI	CONSEILS GÉNÉRAUX	CONSEIL RÉGIONAL	ÉTAT	TOTAL
AUTEURS	-	-	1 500 €	53 500 €	118 680 €	173 680 €
ÉDITION	82 036 €	4 700 €	139 625 €	779 852 €	476 172 €	1 482 385 €
LECTURE PUBLIQUE	65 489 146 €	11 803 150 €	11 552 416 €	599 268 €	839 552 €	90 283 532 €
BIBLIOTHÈQUE hors lecture publique	195 272 €	1 000 €	104 000 €	41 909 €	-	342 181 €
LIBRAIRIE	64 500 €	-	20 000 €	80 000 €	140 907 €	305 407 €
VIE LITTÉRAIRE	1 004 489 €	432 291 €	1 904 093 €	1 496 831 €	540 050 €	5 377 754 €
PATRIMOINE	57 067 €	67 700 €	34 200 €	466 650 €	37 288 €	662 905 €
<b>TOTAL</b>	<b>66 892 510 €</b>	<b>12 308 841 €</b>	<b>13 755 834 €</b>	<b>3 518 010 €</b>	<b>2 152 649 €</b>	<b>98 627 844 €</b>

Ces données montrent que l'État et le Conseil régional soutiennent le Livre de la façon la plus diversifiée. Les Villes et les EPCI soutiennent très majoritairement la Lecture publique (respectivement 98 % et 96 %).

L'intégration de compétences culturelles et le transfert des équipements des villes (encore récents dans l'histoire des collectivités), justifient que seulement 11 des 31 EPCI enquêtés par l'Arcade attribuent des crédits en direction du Livre.

96 % des crédits des EPCI sont alloués à la Lecture publique (portés par 8 des 11 EPCI), puis 3,5 % en direction de la Vie littéraire (avec des manifestations qui se répartissent sur plusieurs villes comme Lire ensemble, les Correspondances de Manosque ou les Rencontres du 9<sup>e</sup> Art) et moins de 1 % pour les autres secteurs.

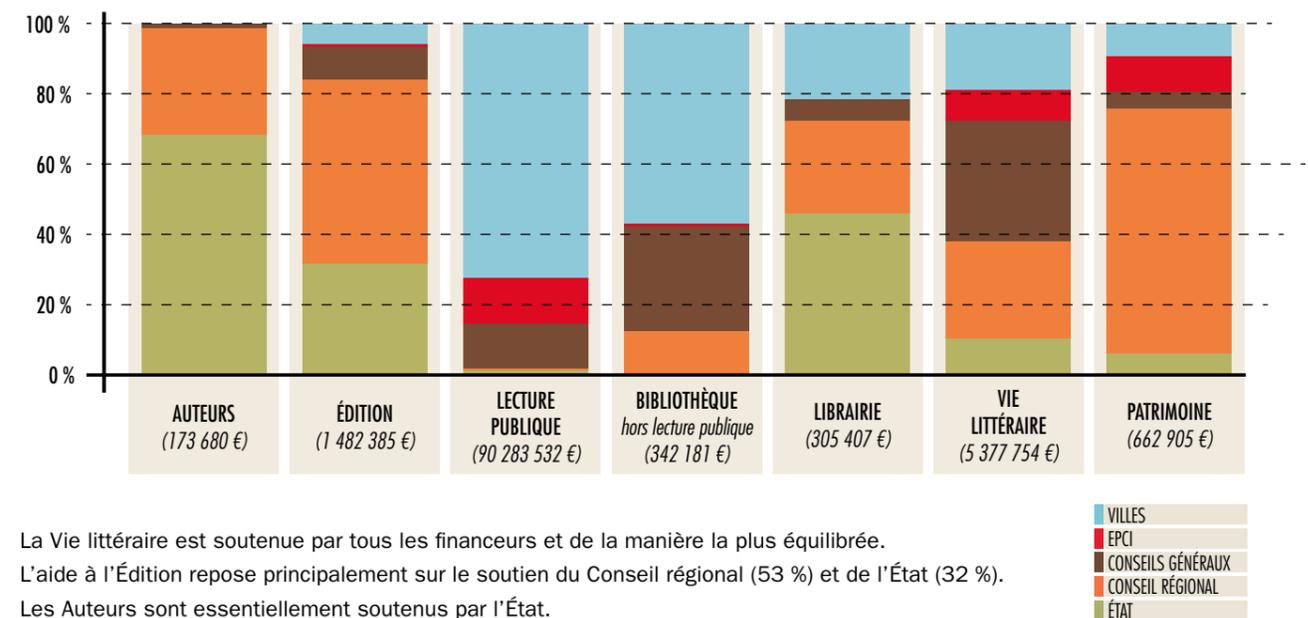
## Qui finance quoi ?



La Lecture publique représente 91,5 % des financements Livre, supportés essentiellement par les Villes (72,5 %), puis les EPCI (13 %) et les Conseils généraux (13 %).

La Lecture publique est donc le secteur le plus soutenu par tous les financeurs, hormis le Conseil régional qui privilégie la Vie littéraire (44 %).

## Provenance des crédits secteur par secteur



La Vie littéraire est soutenue par tous les financeurs et de la manière la plus équilibrée.

L'aide à l'Édition repose principalement sur le soutien du Conseil régional (53 %) et de l'État (32 %).

Les Auteurs sont essentiellement soutenus par l'État.

L'État est le seul à aider directement la Librairie (aide à la mise en valeur des fonds en librairie - VAL -, aide à l'informatisation, aide à la création). Les Conseils généraux, le Conseil régional et les Villes aident les associations de libraires.

## LE LIVRE : SECTEURS ET TERRITOIRES

Répartition des financements accordés à chaque secteur, dans chaque territoire.

	AUTEURS	ÉDITION	LECTURE PUBLIQUE	LIBRAIRIE	VIE LITTÉRAIRE	AUTRES*
ALPES DE HAUTE-PROVENCE	0,0 %	13,4 %	2,7 %	4,9 %	6,9 %	11,6 %
HAUTES-ALPES	0,0 %	7,0 %	2,1 %	2,9 %	1,2 %	0,6 %
ALPES-MARITIMES	8,3 %	9,6 %	19,1 %	3,1 %	11,1 %	1,5 %
BOUCHES-DU-RHÔNE	80,4 %	57,0 %	48,4 %	72,1 %	51,8 %	62,7 %
VAR	3,7 %	2,7 %	18,1 %	4,3 %	24,6 %	0,5 %
VAUCLUSE	7,6 %	10,3 %	9,6 %	12,7 %	4,4 %	23,6 %
TOTAUX	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

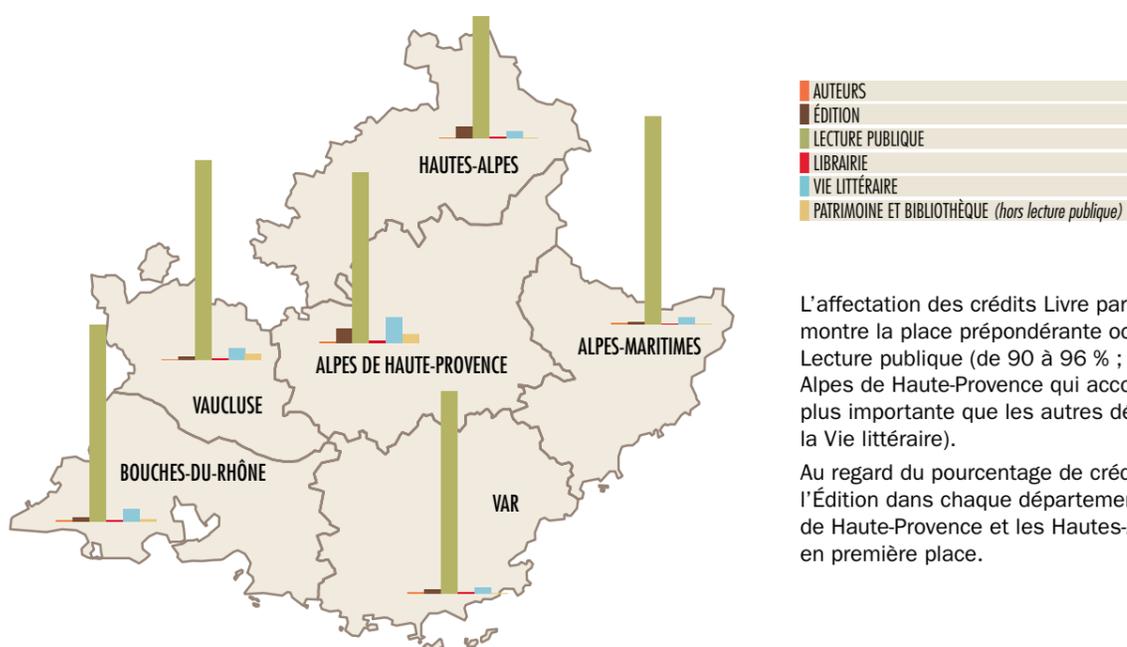
Le tableau confirme une prépondérance des Bouches-du-Rhône, très marquée pour les Auteurs et la Librairie (12 structures Librairie soutenues, dont 2 importantes associations d'intérêt collectif installées à Marseille).

Les librairies du Vaucluse bénéficient également d'un soutien pour 9 d'entre elles.

1/4 des crédits alloués à la Vie littéraire est affecté dans le Var, 65 % provenant du Conseil général (en raison notamment de la Fête du livre du Var).

Si le territoire des Hautes-Alpes ne reçoit qu'une faible proportion des crédits Livre, le secteur de l'Édition échappe à ce constat. Deux importantes structures éditoriales y cumulent la quasi totalité des crédits affectés au secteur.

Poids relatif des crédits par secteur et par territoire



■ AUTEURS  
■ ÉDITION  
■ LECTURE PUBLIQUE  
■ LIBRAIRIE  
■ VIE LITTÉRAIRE  
■ PATRIMOINE ET BIBLIOTHÈQUE (hors lecture publique)

L'affectation des crédits Livre par territoire montre la place prépondérante occupée par la Lecture publique (de 90 à 96 % ; 78 % pour les Alpes de Haute-Provence qui accorde une place plus importante que les autres départements à la Vie littéraire).

Au regard du pourcentage de crédits alloués à l'Édition dans chaque département, les Alpes de Haute-Provence et les Hautes-Alpes arrivent en première place.

\*Autres = patrimoine et bibliothèque (hors lecture publique)

## LES OPÉRATEURS BÉNÉFICIAIRES

Près de 100 millions d'euros sont répartis sur 824 opérateurs qui œuvrent dans la filière Livre et lecture.

Le terme opérateurs désigne ici les tiers bénéficiaires (associations, entreprises, particuliers, établissements publics, collectivités) et les équipements en gestion directe (bibliothèques municipales, intercommunales ou départementales).

Les données ci-dessous portent sur les opérateurs implantés dans les territoires communaux enquêtés (Villes de plus de 10 000 habitants), soit 584 pour 98 954 909 euros.

Sont ainsi écartés 305 835 euros répartis entre 240 opérateurs, soit une moyenne de 1 274 euros versés par l'État, le Conseil régional, les Conseils généraux et les EPCI. Le financement de ces opérateurs par les Villes n'est pas connu puisque les Villes de moins de 10 000 habitants n'ont pas été intégrées à l'enquête ; or elles participent bien entendu au financement du Livre : nombreuses bibliothèques dans ces communes, manifestations...

	NOMBRE D'OPÉRATEURS SOUTENUS		DÉPENSES CUMULÉES	
PLUS DE 1 000 000 EUROS	22	3,8 %	63 162 090	63,8 %
500 000 À 1 000 000 EUROS	24	4,1 %	17 147 952	17,3 %
100 000 À 500 000 EUROS	57	9,8 %	13 562 181	13,7 %
50 000 À 100 000 EUROS	23	3,9 %	1 748 434	1,8 %
25 000 À 50 000 EUROS	34	5,8 %	1 171 259	1,2 %
15 000 À 25 000 EUROS	39	6,7 %	718 874	0,7 %
10 000 À 15 000 EUROS	28	4,8 %	342 573	0,4 %
5 000 À 10 000 EUROS	87	14,9 %	544 773	0,5 %
2 500 À 5 000 EUROS	101	17,3 %	344 180	0,4 %
MOINS DE 2 500 EUROS	169	28,9 %	212 593	0,2 %
TOTAL	584	100 %	98 954 909	100 %

Les 22 opérateurs les plus soutenus (aides supérieures à 1 000 000 d'euros) se partagent près de 64 % des crédits Livre. Ce sont des bibliothèques (municipales, intercommunales et départementales) telles que la Cité du Livre (Aix-en-Provence), les 2 BMVR (Marseille et Nice), et 4 BDP.

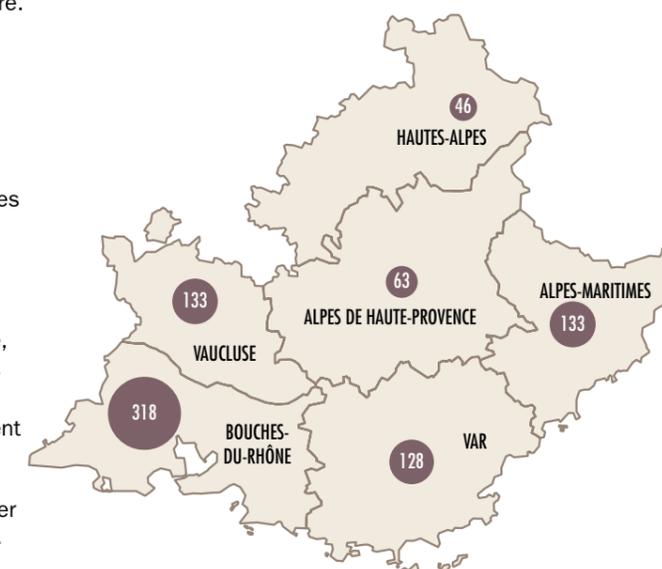
Les 100 opérateurs les plus soutenus se partagent 94,5 % des crédits Livre.

On y retrouve essentiellement des bibliothèques mais aussi des structures d'intérêt collectif et des manifestations littéraires d'importance, telles que les Correspondances de Manosque, la Fête du Livre d'Aix-en-Provence, ou le Festival du Livre de Mouans-Sartoux.

Les structures d'intérêt collectif (ABF, ArL, CCL, CICL, CIPM, CITL, COBIAC, CRFCB, ESF, EHP, Jedi Paca, Libraires à Marseille, Libraires à Nice, Libraires du Sud) totalisent 2,3 % des crédits.

46 % des bénéficiaires ont reçu un soutien inférieur à 5 000 euros et totalisent 0,6 % des crédits Livre. Y figurent notamment de nombreuses Bibliothèques pour tous, des lycées et des associations diverses pour la diffusion du livre et de la lecture, telles que le Cercle littéraire de Grasse, l'Atelier des Grames (Gigondas) ou l'Association 1001 livres (Fayence).

Nombre d'opérateurs soutenus



Nombre d'opérateurs aidés par financeur



Les 75 Villes et le Conseil régional sont les deux financeurs qui aident le plus grand nombre d'opérateurs (respectivement 252 et 221) et tous deux privilégient les financements exclusifs. Le Conseil régional finance seul 41 lycées pour des projets Livre.

Notons ici le petit nombre de structures financées par les EPCI, pourtant 3<sup>e</sup> financeur du Livre en terme de crédits alloués (cf. p.4).

Ensemble des financeurs - Répartition des opérateurs et des dépenses cumulées

	1 FINANCEUR	2 FINANCEURS	3 FINANCEURS	4 FINANCEURS	5 FINANCEURS	TOTAL
NOMBRE D'OPÉRATEURS	456	74	35	19	0	584
%	78 %	13 %	6 %	3 %	0 %	100 %
DÉPENSES CUMULÉES	86 813 066 €	5 504 003 €	4 111 818 €	2 526 023 €	0 €	98 954 910 €
%	88 %	6 %	4 %	2 %	0 %	100 %

78 % des bénéficiaires reçoivent des aides d'un seul financeur. Aucune structure n'est aidée par les 5 financeurs (Ville, EPCI, Conseil général, Conseil régional, État).

22 % des opérateurs bénéficient de financements croisés via 2, 3 ou 4 financeurs, pour 12 % des crédits.

Les crédits globaux de la culture montrent une tendance différente : les financements croisés portent sur des montants beaucoup plus importants. Dans le Livre, le poids de la Lecture publique – qui repose essentiellement sur un seul financeur (Villes ou EPCI pour le fonctionnement et les personnels) – laisse peu de visibilité aux autres secteurs.

# APPROCHE SECTORIELLE

## AUTEURS, ÉDITION, LECTURE PUBLIQUE, LIBRAIRIE, VIE LITTÉRAIRE

Nous avons souhaité présenter ci-dessous, sous une forme synthétique, les secteurs les plus significatifs de la chaîne du livre : poids au sein du livre, euros par habitant, principaux financeurs et dispositifs, opérateurs soutenus...

Les Bibliothèques (hors lecture publique) et le Patrimoine font l'objet d'un très bref commentaire.

### AUTEURS

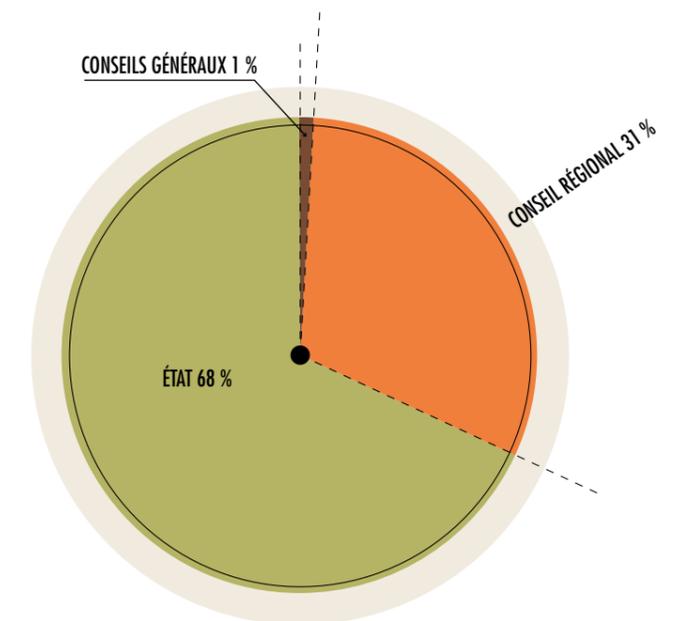
- ▮ Poids au sein du Livre : 0,18 %
- ▮ Euro par habitant : 0,04
- ▮ Répartition par financeur : (voir graphique ci-contre)

Aucune Ville et aucun EPCI n'aide les Auteurs directement.

Le soutien de l'État provient du CNL et s'appuie principalement sur des bourses et allocations d'assistance culturelle : des bourses de création, de découverte, crédits de traduction et de résidence.

Les aides du Conseil régional vont aux auteurs du secteur audiovisuel, via un dispositif de bourses d'aide à l'écriture de courts métrages ou de documentaires.

Répartition des aides par financeur



- ▮ 32 auteurs se répartissent 173 680 euros, pour des aides allant de 480 euros à 28 000 euros.

Valeur médiane de l'aide aux Auteurs : 4 000 euros.

	NOMBRE D'AUTEURS	%	CRÉDITS CUMULÉS	%
PLUS DE 10 000 EUROS	4	12,5 %	70 000	40,3 %
5 000 À 10 000 EUROS	4	12,5 %	27 100	15,6 %
2 500 À 5 000 EUROS	19	59,4 %	69 400	40,0 %
MOINS DE 2 500 EUROS	5	15,6 %	7 180	4,1 %
TOTAL	32	100 %	173 680	100 %

- ▮ 59 % des auteurs reçoivent une aide entre 2 500 et 5 000 euros, ce qui représente 40 % des crédits accordés au secteur.

Sur les territoires enquêtés, aucun auteur n'est aidé par plusieurs financeurs.

Pour plus de détails sur les dispositifs des financeurs : [www.livre-paca.org](http://www.livre-paca.org), rubrique Outils & ressources > Sources de financement.

## ÉDITION

- ▲ Poids au sein du Livre : 1,5 %
- ▲ Euro par habitant : 0,30
- ▲ Répartition par financeur : (voir graphique ci-contre)

Le Conseil régional a mis en place une politique de soutien à l'Édition qui passe par des aides à la publication d'ouvrages et de revues, à la traduction et à l'édition de collections.

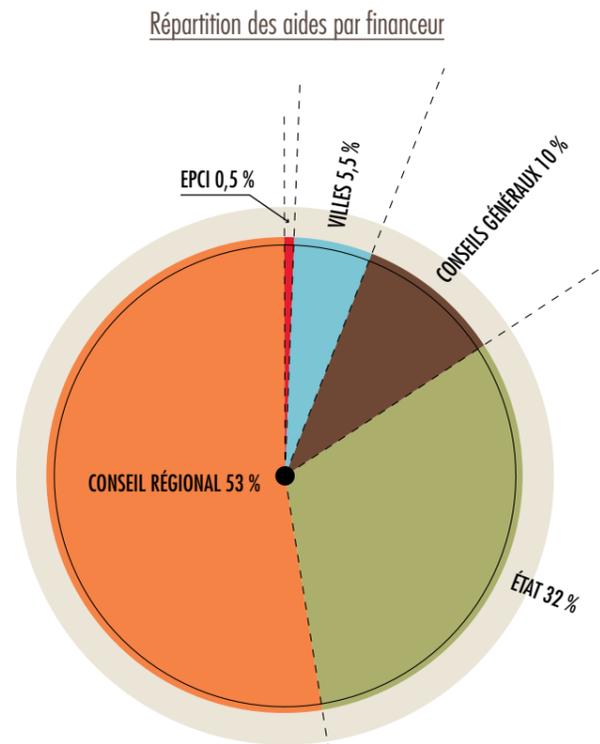
L'État accorde, via le CNL, principalement des aides à la publication d'ouvrages et de revues, à la traduction et à l'extraduction ; via la DRAC, des aides à l'informatisation, au fonctionnement et à la publication.

Les Conseils généraux soutiennent le secteur via des aides à l'édition ou au projet.

Signalons la ville de Marseille qui accorde son soutien aux maisons d'édition de son territoire (5,5 % des crédits alloués au secteur) via des aides à la création et au fonctionnement.

- ▲ 146 opérateurs se partagent 1 482 385 euros pour un total allant de 400 à plus de 130 000 euros.

Valeur médiane des aides : 4 500 euros.



	NOMBRE D'OPÉRATEURS		CRÉDITS CUMULÉS	
PLUS DE 50 000 EUROS	5	3,4 %	419 647	28,3 %
25 000 À 50 000 EUROS	9	6,2 %	326 240	22,0 %
15 000 À 25 000 EUROS	13	8,9 %	245 395	16,6 %
10 000 À 15 000 EUROS	6	4,1 %	68 200	4,6 %
5 000 À 10 000 EUROS	37	25,3 %	250 605	16,9 %
2 500 À 5 000 EUROS	36	24,7 %	121 195	8,2 %
MOINS DE 2 500 EUROS	40	27,4 %	51 103	3,4 %
<b>TOTAL</b>	<b>146</b>	<b>100 %</b>	<b>1 482 385</b>	<b>100 %</b>

- ▲ 81 % des opérateurs soutenus reçoivent des aides inférieures à 15 000 euros, ce qui représente 1/3 des crédits alloués.

19 % des opérateurs soutenus reçoivent des aides supérieures à 15 000 euros, ce qui représente 2/3 des crédits alloués.

L'Édition est un secteur où les financements croisés existent peu : sur les territoires enquêtés, 81 % des opérateurs sont soutenus par un financeur unique, 13 % par deux financeurs (dont 43 % par un duo État/Conseil régional) et seulement 6 % par trois financeurs.

## LECTURE PUBLIQUE

- ▲ Poids au sein du Livre : 91,5 %
- ▲ Euros par habitant : 18,44
- ▲ Répartition par financeur : (voir graphique ci-contre)

Les EPCI et les Villes financent leurs propres équipements (charges de personnel, autres charges de gestion courante, immobilisations corporelles et incorporelles...)

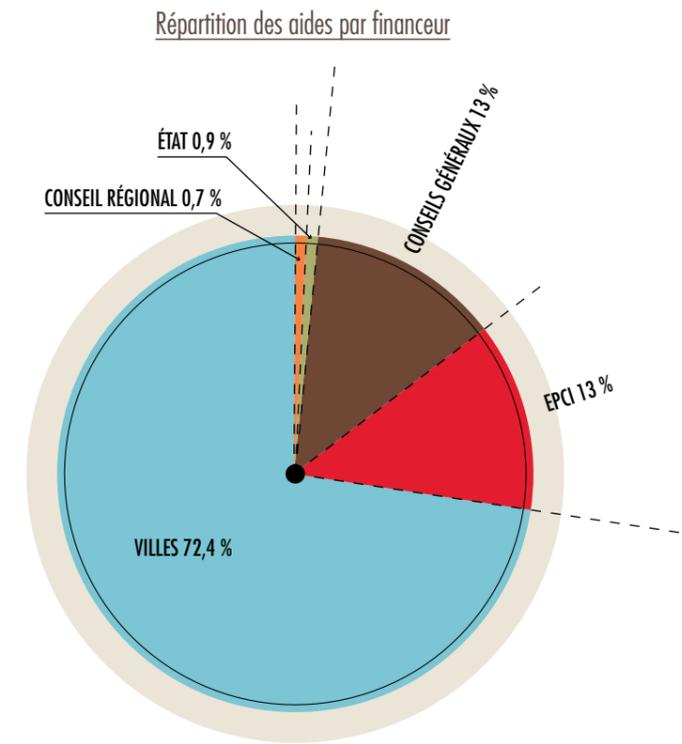
La politique de soutien à la Lecture publique des Conseils généraux passe essentiellement par les BDP (81 % des crédits). Les 19 % restant sont accordés aux communes pour des projets de construction, d'aménagement, d'informatisation, d'acquisition.

82 % du soutien de l'État en faveur de la Lecture publique passe par la DGD (informatisation, construction, matériel, aménagement), 11,5 % par le CNL (développement de fonds thématiques, aide à la 1<sup>re</sup> année de fonctionnement, aide à la création d'équipement), et 6,5 % par la DRAC (principalement pour l'aide à l'emploi).

L'aide du Conseil régional est accordée pour l'aménagement, l'extension, la construction de bibliothèques mais aussi l'informatisation et l'acquisition de livres (FRAL : Fonds régional d'acquisition de livres).

- ▲ 217 opérateurs se partagent 90 283 532 euros pour des crédits allant de 132 à plus de 13 millions d'euros.

Valeur médiane des crédits alloués : 32 304 euros.



	NOMBRE D'OPÉRATEURS		CRÉDITS CUMULÉS	
PLUS D'1 000 000 EUROS	20	9,2 %	61 547 218	68,2 %
500 000 À 1 000 000 EUROS	21	9,7 %	15 214 716	16,9 %
100 000 À 500 000 EUROS	44	20,3 %	11 103 515	12,3 %
50 000 À 100 000 EUROS	16	7,4 %	1 231 091	1,4 %
25 000 À 50 000 EUROS	21	9,7 %	659 395	0,7 %
10 000 À 25 000 EUROS	20	9,2 %	306 056	0,3 %
5 000 À 10 000 EUROS	16	7,4 %	110 924	0,1 %
2 500 À 5 000 EUROS	16	7,4 %	56 480	0,1 %
MOINS DE 2 500 EUROS	43	19,8 %	54 137	0,1 %
<b>TOTAL</b>	<b>217</b>	<b>100 %</b>	<b>90 283 532</b>	<b>100 %</b>

- ▲ C'est le secteur où les crédits sont les plus importants : supérieurs à 30 000 euros pour la moitié des opérateurs, ce qui représente 99 % du total.

Il faut ici prendre en compte les charges de personnel et de fonctionnement des grands établissements publics : elles expliquent l'écart avec les autres secteurs. Le territoire régional enquêté compte deux BMVR (Marseille et Nice), 6 BDP et 73 autres équipements répartis sur le territoire comme suit : 2 dans les Alpes de Haute-Provence, 2 dans les Hautes-Alpes, 16 dans les Alpes-Maritimes, 23 dans les Bouches-du-Rhône, 19 dans le Var, et 11 dans le Vaucluse.

LES BIBLIOTHÈQUES HORS LECTURE PUBLIQUE sont aidées en priorité par les Villes (57 %), via notamment les Bibliothèques pour tous, puis par les Conseils généraux (31 %) et par le Conseil régional (12 %).

## LIBRAIRIE

- ▀ Poids au sein du Livre : 0,31 %
- ▀ Euro par habitant : 0,06
- ▀ Répartition par financeur : (voir graphique ci-contre)

Le soutien de l'État s'articule, via le CNL, entre des aides à la mise en valeur des fonds (77 %), à la création de librairies – création du stock (16 %), au développement de fonds thématiques (7 %) ; via la DRAC, entre des aides à l'aménagement et à l'informatisation.

Le soutien des autres financeurs va aux associations de libraires.

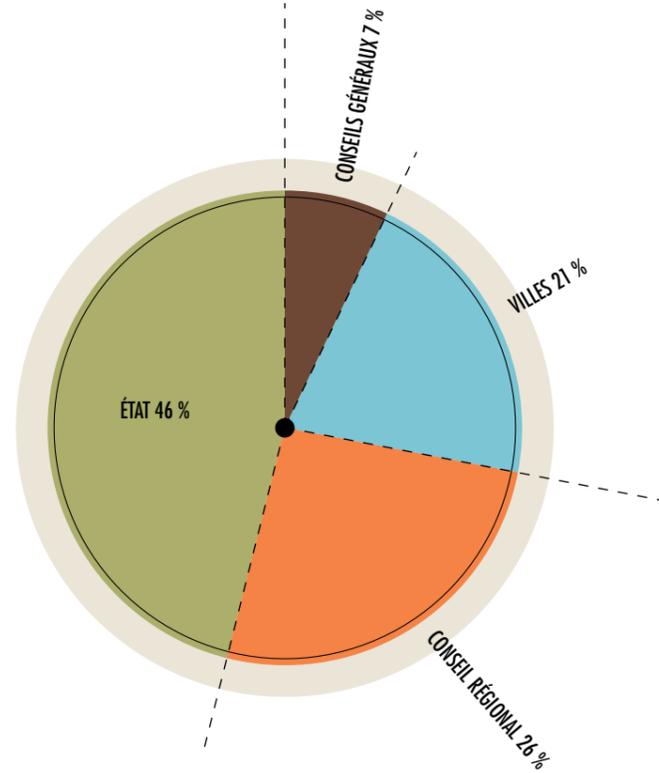
- ▀ 29 opérateurs se partagent 305 407 euros, pour des aides allant de 2 000 à 90 000 euros.

Valeur médiane des aides : 5 000 euros.

À noter : les aides directes aux librairies n'excèdent pas 10 000 euros.

Les crédits alloués aux associations de libraires représentent 59 % des soutiens au secteur.

Répartition des aides par financeur



	NOMBRE D'OPÉRATEURS		CRÉDITS CUMULÉS	
PLUS DE 10 000 EUROS	3	10,3 %	183 000	59,9 %
5 000 À 10 000 EUROS	19	65,5 %	102 000	33,4 %
2 500 À 5 000 EUROS	5	17,2 %	16 129	5,3 %
MOINS DE 2 500 EUROS	2	6,9 %	4 278	1,4 %
<b>TOTAL</b>	<b>29</b>	<b>100 %</b>	<b>305 407</b>	<b>100 %</b>

- ▀ 90 % des opérateurs perçoivent des aides inférieures à 10 000 euros (40 % des crédits), et 65,5 % entre 5 000 et 10 000 euros (33 % des crédits).

Sur les territoires enquêtés, 92 % des opérateurs sont soutenus par un financeur unique et 8 % (les trois structures d'intérêt collectif) par trois financeurs.

## PATRIMOINE

Le secteur du Patrimoine est soutenu à 70 % par le Conseil régional, puis par les EPCI (10 %), les Villes (9 %), l'État (6 %) et les Conseils généraux (5 %).

Ce secteur perçoit essentiellement des aides apportées à des structures qui œuvrent pour la mémoire d'un auteur (par exemple la Maison Samuel Beckett à Roussillon ou le Centre Jean Giono à Manosque). Mais il faut aussi noter la présence d'acteurs majeurs du secteur installés en région : le CICL et le CCL.

Tous les financeurs soutiennent le Patrimoine via des aides aux sociétés des amis d'auteurs. L'État, via la DRAC, finance également des aides à la restauration d'ouvrages et à l'acquisition de matériel de conservation, et via la MRT des aides à la numérisation d'ouvrages.

## VIE LITTÉRAIRE

- ▀ Poids au sein du Livre : 5,5 %
- ▀ Euro par habitant : 1,11
- ▀ Répartition par financeur : (voir graphique ci-contre)

La répartition est beaucoup plus équilibrée que pour les autres secteurs.

Tous les financeurs aident les manifestations et les animations autour du Livre et de la lecture (ateliers, lectures, promotion de la lecture...).

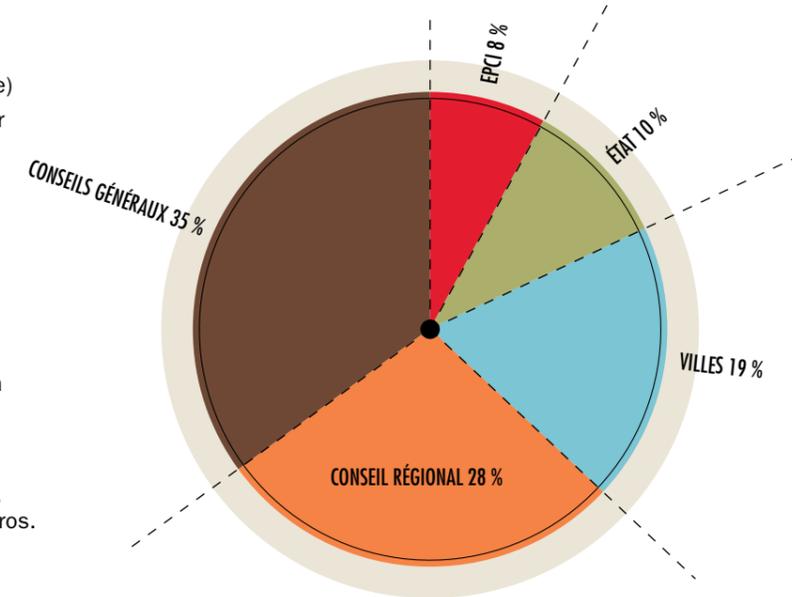
Le Conseil régional soutient également le secteur via des dispositifs tels que les Conventions de Vie lycéenne et apprentie ou les Contrats urbains de Cohésion sociale.

Quant aux Villes, l'essentiel des crédits accordés va à l'animation en bibliothèque et au fonctionnement de quelques structures.

- ▀ 346 opérateurs se répartissent 5 377 754 euros, avec des aides allant de 100 à plus de 700 000 euros.

Valeur médiane des aides : 2 740 euros.

Répartition des aides par financeur



	NOMBRE D'OPÉRATEURS		DÉPENSES CUMULÉES	
PLUS DE 100 000 EUROS	13	3,8 %	3 234 799	60,2 %
50 000 À 100 000 EUROS	4	1,2 %	301 926	5,6 %
25 000 À 50 000 EUROS	14	4,0 %	460 714	8,6 %
15 000 À 25 000 EUROS	23	6,6 %	427 220	7,9 %
10 000 À 15 000 EUROS	19	5,5 %	247 159	4,6 %
5 000 À 10 000 EUROS	39	11,3 %	262 621	4,9 %
2 500 À 5 000 EUROS	73	21,1 %	244 300	4,5 %
MOINS DE 2 500 EUROS	161	46,5 %	199 015	3,7 %
<b>TOTAL</b>	<b>346</b>	<b>100 %</b>	<b>5 377 754</b>	<b>100 %</b>

- ▀ La Vie littéraire est le secteur qui comporte le plus d'opérateurs soutenus, de par la diversité de leurs actions (animation en bibliothèques, en librairie, accueil d'auteurs...), mais c'est aussi celui où le montant des aides individuelles est le plus faible : 47 % des bénéficiaires reçoivent un total d'aides inférieur à 2 500 euros, ce qui représente environ 4 % des crédits alloués à la Vie littéraire.

À l'autre bout de l'échelle, 4 % des bénéficiaires reçoivent des aides supérieures à 100 000 euros, ce qui représente 60 % des crédits alloués au secteur (CITL, CIPM, Correspondances de Manosque, Action culturelle de la BDP 13, Échanges et diffusion des savoirs, Fête du Livre du Var...).

La Vie littéraire est également le secteur où les financements croisés sont les plus importants : sur les territoires enquêtés, 78 % des opérateurs sont soutenus par un financeur unique, ce qui représente 50 % des crédits, 12 % par deux financeurs (soit 7 % des crédits), 5 % par trois financeurs (soit 10 % des crédits), 25 % par quatre financeurs (soit 33 % des crédits).

# GLOSSAIRE

**ABF** : Association des bibliothécaires de France. Fondée en 1906, l'ABF regroupe 3 000 adhérents : professionnels du livre (bibliothécaires, libraires, éditeurs...), établissements et collectivités (bibliothèques, centres de documentation, mairies...).

**Aide VAL** : Dispositif de subvention du CNL pour la mise en valeur des fonds en librairie. Cette aide, d'un montant forfaitaire de 3 000 à 10 000 euros, vise les librairies de référence (ayant obtenu le label LIR) offrant au plus large public l'accès à une création éditoriale diversifiée et de qualité.

**Arcade** : Agence des Arts du Spectacle Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'Arcade accompagne le développement des arts du spectacle par une offre diversifiée de services aux professionnels (information, orientation, conseil, observation, valorisation, formation...).

**ArL** : Agence régionale du Livre. L'ArL Paca a pour mission de favoriser la coopération entre les acteurs du livre et de la lecture en région. Ses actions se déclinent autour de quatre axes : information et observation, formation et accompagnement professionnel, réseaux et échanges professionnels, développement de la lecture.

**BDP** : Bibliothèque départementale de Prêt. Placées sous l'autorité des Conseils généraux depuis 1986, les BDP ont pour mission de constituer et d'aider un réseau de bibliothèques publiques dans les communes de moins de 10 000 habitants.

**CCL** : Centre de Conservation du Livre. Cette association mène depuis 1987 des actions de formation, d'expertise et de coopération interprofessionnelle dans les domaines de la conservation et de la gestion du patrimoine documentaire.

**CICL** : Centre interrégional de Conservation du Livre. Créé en 1987, composé de spécialistes, le CICL offre aux bibliothèques, archives et musées, trois types de services : restauration, conservation et numérisation. Il dispose d'un laboratoire de biologie et d'un centre de documentation.

**CIPM** : Centre international de Poésie Marseille. Depuis sa création en 1990, le CIPM est un lieu de création et de diffusion de la poésie contemporaine. Ses actions sont multiples : lectures publiques, rencontres thématiques, expositions, résidences d'écrivain, ateliers de traduction, bibliothèque, etc.

**CITL** : Centre international des Traducteurs littéraires. La principale mission du CITL est l'accueil en résidence de traducteurs venus du monde entier. Il organise également des séminaires de formation continue pour jeunes traducteurs, ainsi que de nombreuses animations culturelles.

**CNL** : Centre national du Livre. Établissement public du ministère de la Culture et de la Communication, le CNL soutient financièrement l'ensemble de la chaîne du livre (création, édition, librairies, bibliothèques, manifestations littéraires).

**COBIAC** : Collectif de bibliothécaires et intervenants en action culturelle. Fondé en 1979, le Cobiac est une association de coopération pour le développement de la lecture et des bibliothèques dans plusieurs pays (essentiellement au Maghreb et au Proche-Orient).

**CRFCB** : Centre régional de Formation aux carrières des bibliothèques. Sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministère de la Culture et de la Communication, le réseau des 12 centres régionaux de formation propose à toutes les catégories de personnel des formations aux métiers des bibliothèques, du livre et de la documentation.

**DGD** : Dotation générale de Décentralisation. Cette aide financière de l'État français aux collectivités locales vise à compenser l'accroissement des charges résultant du transfert de compétences de l'État à celles-ci.

**EHP** : Éditer en Haute-Provence. L'association EHP est un groupement d'éditeurs indépendants et de professionnels du livre établis en Haute-Provence et rassemblés autour d'un projet de coopération, de partage de moyens et de compétences.

**EPCI** : Établissement public de coopération intercommunale. Les EPCI sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de projets communs de développement (transport, aménagement du territoire, gestion de l'environnement...).

**ESF** : Éditeurs sans Frontières. Créée en 2002 par une dizaine d'éditeurs de la région Paca, l'association ESF a pour mission la promotion de ses membres – une vingtaine de maisons d'édition à ce jour – à l'échelle internationale, notamment par la participation à des salons du livre à l'étranger.

**JEDI PACA** : L'association rassemble en Provence-Alpes-Côte d'Azur 10 éditeurs jeunesse désireux de s'inscrire dans un mouvement solidaire, pour des actions de promotion, de diffusion et de distribution de leurs catalogues en France et à l'étranger.

**Libraires à Nice** : Créée en 2005, l'association réunit une dizaine de librairies niçoises indépendantes ; elle vise à favoriser le livre et la lecture par des actions concertées.

**Libraires à Marseille** : Créée en 1990, l'association a pour but de favoriser le livre et la lecture à Marseille. Elle compte parmi ses membres une vingtaine de librairies, avec lesquelles elle organise des rencontres et des manifestations littéraires.

**Libraires du Sud** : Créée en 1998, l'association rassemble une cinquantaine de librairies indépendantes de la région Paca. Elle mène une politique d'animation littéraire en partenariat avec les autres acteurs de la chaîne du livre et permet des échanges sur la profession de libraire.

**MRT** : Mission de la Recherche et de la Technologie. Au sein du ministère de la Culture et de la Communication, les actions de la MRT s'inscrivent dans trois axes : coordination et suivi de la recherche, programme national de numérisation du patrimoine, valorisation de la culture scientifique et technique.



L'Agence régionale du Livre Paca tient à remercier l'Arcade pour son accompagnement et sa confiance.

Les Financements publics du Livre en Provence-Alpes-Côte d'Azur - 2008 sont téléchargeables sur le site [www.livre-paca.org](http://www.livre-paca.org), rubrique Dazibao et Publications.

© Agence régionale du Livre Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2012  
8/10, rue des Allumettes  
13098 Aix-en-Provence Cedex 2

Tél. 04 42 91 65 20  
Mél : [contact@livre-paca.org](mailto:contact@livre-paca.org)  
Contact : Katy-Lise Atamian

Conception graphique : [www.julsgrafik.com](http://www.julsgrafik.com)  
Fonds de cartes : © Articque  
Imprimé par CCI - Marseille



L'Agence régionale du Livre Paca est accueillie par la Municipalité d'Aix-en-Provence au sein de la Cité du Livre.



L'Agence régionale du Livre Paca est membre de la :

